MARGE EXCÉDENTAIRE COMPLÉMENT DE PREUVE

(SUIVI DE LA DÉCISION D-2019-057)

TABLE DES MATIÈRES

INTR	ODUCTION	3
1 CF	RITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	3
1.1	Niveau d'avancement du projet	4
1.2	Solidité financière du client/projet	5
1.3	Environnement socio-économique	6
1.4	Degré d'innovation	7
1.5	Informations complémentaires	7
2 TE	EST DE «BACKTESTING »	8
CONC	CLUSION	1 0

INTRODUCTION

- 1 Énergir a déposé sa preuve sur la méthodologie d'établissement de la marge excédentaire et
- 2 l'évaluation des besoins pour le plan d'approvisionnement 2020-2023 dans la pièce B-0058,
- 3 Énergir-H, Document 2.
- 4 Dans sa décision D-2019-057 (paragr. 31), la Régie demande à Énergir de déposer une preuve
- 5 complémentaire afin de fournir plus d'explications sur la façon dont elle a élaboré la méthodologie
- 6 d'établissement de la marge et comment elle a choisi les pondérations, les critères et les sous-
- 7 critères.
- 8 La Régie demande également à Énergir d'appliquer un test de validité de type « backtesting » à
- 9 la méthodologie d'évaluation de la marge excédentaire proposée.
- 10 Le présent document vise à répondre au suivi demandé par la Régie.

1 CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES

- 11 L'établissement de la grille d'évaluation par critères et sous-critères est basée sur l'expérience
- passée d'Énergir. Comme indiqué à la pièce B-0058, Énergir-H, Document 2, cette méthode est
- 13 similaire à celle utilisée dans d'autres secteurs, notamment les banques et les firmes
- 14 d'investissements.
- 15 Les quatre grands critères d'évaluation de la probabilité de réalisation des projets et leur
- 16 pondération sont établis ainsi :

Critères Pondération 1 Niveau d'avancement du projet 2 Solidité financière du client/projet 3 Environnement socio-économique 4 Degré d'innovation

Original : 3 juin 2019 Énergir-H, Document 10

100

1	Ces critères reflètent les grandes catégories généralement considérées dans le marché et sont				
2	eux-mêmes subdivisés en dix sous-critères. Pour chaque critère et ses sous-critères, une échelle				
3	d'évaluation propre est complétée, selon le cas. Les deux premiers critères, soit le niveau				
4	d'avancement et la solidité financière, démontrent le sérieux du projet.				
5					
6					
7					
	1.1 Niveau d'avancement du projet				
8	Le premier critère, « Niveau d'avancement du projet », inclut trois sous-critères, représentant un				
9	total de points et est segmenté ainsi :				
	1 Niveau d'avancement du projet				
	Étape complétée				
	Processus BAPE amorcé (si non requis, points de plus au sous-critère « Étape complétée ») Décision finale du site d'implantation				
10	Le premier sous-critère, « Étape complétée », est segmenté selon l'avancement du projet, sur				
11	une échelle de				
12	nombre de sous-critères analysés en regroupant tous ceux qui sont liés à l'état d'avancement du				
13	projet. Le tableau suivant illustre ces étapes et les pointages associés.				
	CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL				
14	Par exemple, un projet dont aurait un pointage de ,				
15	donc des points alloués à l'avancement du projet. Comme ce sous-critère compte pour un				
16	maximum de points, des points alloués équivaut à un pointage de				
17	Le deuxième sous-critère, « Processus BAPE amorcé », est applicable si le projet potentiel				
18	nécessite un processus de demande publique d'autorisation environnementale. Énergir a intégré				
19	un sous-critère spécifique concernant le permis environnemental obtenu à la suite d'un processus				
20	de BAPE pouvant affecter la réalisation d'un projet. Ce permis est un élément clé dans le				
21	développement des projets d'envergure et doit être intégré à l'évaluation de ces projets. Ainsi				
22	lorsqu'applicable, soit points sur si les études				

Original: 3 juin 2019

1	environnementales sont complétées et points sur si le certificat d'autorisation est obtenu.			
2	Par exemple, un projet dont les études sont complétées et déposées au Ministère de			
3	l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, obtiendrait des points			
4	alloués pour ce critère, soit points. Advenant le cas où un tel processus n'est pas requis pour			
5	un projet donné, les points alloués à ce sous-critère sont réattribués au sous-critère « Étape			
6	complétée », dont la valeur de pointage passe alors à points.			
7	Le dernier sous-critère, « Décision finale du site d'implantation », est d'une valeur de points.			
8				
9				
10	Afin de considérer les trois autres critères (2 à 4) et d'éviter une intégration trop hâtive d'un projet,			
11	aussi bien pour la détermination de la marge excédentaire que dans le scénario de base du plan			
12	d'approvisionnement, un minimum de 20 points doit avoir été atteint pour ce premier critère. Ceci			
13	pourrait être vu comme étant une démarche par étape, la première étape étant liée à l'atteinte			
14	d'un certain niveau d'avancement du projet puis d'autres critères s'ajoutant à une seconde étape			
15	pour tenir compte des autres dimensions.			
	1.2 Solidité financière du client/projet			
16	Le deuxième critère, « Solidité financière du client/projet » comprend trois sous-critères et est			
17	segmenté ainsi :			
	2 Solidité financière du client/projet			
	Cote de crédit du promoteur (ou équivalent)			
	Garanties de transport complétées (si non requis)			
	Proportion du financement attaché			
18	Le sous-critère « Cote de crédit du promoteur » est divisé selon une échelle de 1 à 10 :			
	CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL			
19	Par exemple, le projet d'un promoteur ayant une cote de crédit au aurait des des points			
20	accordés, pour un total de points. Aussi,			
20 21	accordés, pour un total de points. Aussi,			

Original : 3 juin 2019

1	Le deuxième sous-critère est lié aux garanties pour l'acquisition du transport. Les clients				
2	potentiels requérant moins de 300 000 m³/jour ne nécessitent pas de garantie pour le transport				
3	et se voient accorder points. Les clients requérant 300 000 m³/jour et plus se voient accorder				
4	les points lorsque la garantie financière requise a été remise au distributeur.				
5	Le troisième sous-critère représente le niveau d'avancement du financement du projet et est				
6	évalué selon la grille d'évaluation suivante :				
	CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL				
7	Par exemple, un projet d'implantation dont le capital serait levé à hauteur de aurait points				
	· · · · · · _ — ·				
8	sur				
9	équivaut à un pointage de points.				
	1.3 Environnement socio-économique				
10	Le troisième critère représente l'environnement socio-économique du projet et est divisé en trois				
11	sous-critères valant points chacun, pour un total de points.				
	3 Environnement socio-économique				
	État du marché (offre, demande, prix)				
	Volatilité des prix				
	Acceptabilité sociale				
12	L'échelle du troisième critère est divisée en quatre :				
	État du marché (offre, demande, prix)				
	Volatilité des prix Acceptabilité sociale				
	, todeptubte doctate				
13	L'état du marché représente la valeur au marché (équilibre entre l'offre et la demande) au moment				
14	de l'analyse.				

Ce sous-critère prend donc en compte certains facteurs exogènes, notamment

l'aspect cyclique ou non du secteur d'activité du projet visé.

15

16

1	La volatilité des prix est observable en analysant l'historique de prix de la commodité. Par
2	exemple,
3	
4	L'acceptabilité sociale est devenue primordiale à l'implantation de projets industriels au Québec.
5	
6	On parle dans ce dernier cas
7	notamment de la portée médiatique des représentations de regroupements de citoyens organisés
8	ou de blocages territoriaux.
9	Pour l'ensemble de ce critère, un projet dont le marché est favorable dont la volatilité
10	du produit visé est peu élevée et dont l'acceptabilité sociale est élevée
11	obtiendrait un pointage de points. Comme chacun des trois sous-critères compte pour un
12	maximum de points, des points par sous-critère équivaut à points, soit points au
13	total.
14	Énergir est d'avis que les critères et sous-critères sont suffisants pour établir les perspectives de
15	l'environnement socio-économique. Elle considère que des critères tels que l'intensité de la
16	compétition mondiale et les risques liés à l'imposition de tarifs douaniers sont déjà considérés
17	dans l'analyse de risques effectuée par les promoteurs des projets. Ainsi, les critères « Niveau
18	d'avancement du projet » et « Solidité financière du client/projet » sont tributaires de cette analyse
19	de risques,
	1.4 Degré d'innovation
20	Finalement, le quatrième et dernier critère vaut points et représente le degré d'innovation. Un
21	projet dont la technologie est éprouvée se mérite points.
	1.5 Informations complémentaires
22	Comme expliqué précédemment, la grille dans son ensemble a été élaborée à partir de
23	l'expérience de projets d'Énergir, qui a validé de façon informelle son approche auprès de
24	quelques grandes institutions bancaires qui financent ce genre de projets.

- 1 Il est à noter que les dates de réalisation de chacun des projets ne sont pas tenues en compte
- dans la méthodologie, car la marge excédentaire n'est pas associée à un ou plusieurs projets
- 3 spécifiques et ne dépend donc pas d'une date d'implantation spécifique. Elle doit être en place
- 4 en tout temps pour répondre à la demande d'un projet éventuel.

2 TEST DE « BACKTESTING »

- 5 Énergir sait que l'analyse des probabilités de réalisation des grands projets n'est pas une science
- 6 exacte, car quoique fondée sur des éléments observables ou quantifiables, elle est également
- 5 basée sur des hypothèses amenées à changer dans le temps. Le contexte socio-économique est
- 8 également en constante évolution. Énergir a tenté dans les dernières années de peaufiner ses
- 9 méthodes d'analyse avec l'ajout de sous-critères, de filtres et d'échelles. La création de la marge
- 10 excédentaire requise afin d'être en mesure d'accueillir des projets industriels majeurs au Québec
- a nécessité de parfaire la méthodologie dans le but d'obtenir plus de précision. La méthodologie
- actuelle, implantée depuis 2018-2019, est effectivement plus précise qu'auparavant.
- 13 Énergir a « rétro testé » dix projets de développement analysés entre 2013 et 2017. Pour chacun
- de ces projets, elle a comparé le score obtenu au moment des différentes analyses de probabilités
- de réalisation avec les résultats qui auraient été obtenus à l'application de la grille d'analyse
- actuelle. Il est à noter que puisque les critères étaient moins détaillés lors des évaluations initales,
- 17 Énergir a tenté d'estimer quels auraient été les résultats des sous-critères en se reportant à
- 18 l'époque des évaluations. Ces résultats demeurent toutefois approximatifs.

19 Les résultats sont les suivants :

Projets de développement

Client	Année	Évaluation grille antérieure(%)	Évaluation grille actuelle (%)	Statut du client
A B	2013 2013			Projet en attente de financement Projet en développement, nouvelle technologie Projet mis en veilleuse suite à la chute du cours
С	2014			de la commodité
D	2014			Projet réalisé
E	2015			Projet en attente de financement

F	2015	Projet en attente de financement
G	2015	Projet sera réalisé à l'automne 2019
Н	2015	Projet de démonstration
1	2015	Projet réalisé
J	2017	Projet en attente de financement

- 1 Cette analyse permet de constater que la grille actuelle a tendance à limiter l'intégration trop
- 2 hâtive des projets dont le niveau d'avancement est faible. Ceci est principalement dû aux
- modifications apportées à la méthodologie. En effet, antérieurement, la grille ne comportait que
- 4 les quatre grands critères. L'ajout de sous-critères reflétant davantage la réalité du marché
- 5 d'aujourd'hui apporte plus de précision. Les échelles de étaient alors inexistantes et
- 6 permettent dorénavant une plus grande rigueur dans l'établissement de l'avancement des projets.
- 7 Aussi, les deux filtres ajoutés¹ permettent de s'assurer que les projets n'accèdent pas trop
- 8 rapidement au scénario de base du plan d'approvisionnement.
- 9 Ainsi, le premier filtre à l'égard du niveau d'avancement, c'est-à-dire l'atteinte d'un pointage
- minimum de 20 %, permet de ne pas tenir compte de critères qui pourraient sembler acquis avant
- 11 que le projet ne soit assez avancé. Par exemple, dans un contexte de marché très favorable et
- pour une technologie éprouvée, les pointages accordés aux autres critères viendraient biaiser
- 13 l'avancement réel du projet.
- Le deuxième filtre évite quant à lui d'intégrer au plan d'approvisionnement un projet majeur de
- 15 300 000 m³/jour et plus pour lequel le client n'aurait pas fourni la garantie financière pour le
- 16 transport.
- La probabilité de réalisation d'un projet fluctue dans le temps, à la hausse comme à la baisse.
- 18 Toutefois, pour la détermination de la marge excédentaire au dossier tarifaire, l'évaluation de la
- 19 probabilité de réalisation est effectuée au meilleur des connaissances d'Énergir durant la période
- 20 de préparation du dossier tarifaire, soit en début d'année civile (janvier). Les résultats des
- 21 analyses sont sensibles et leur dévoilement pourrait porter préjudice tant aux promoteurs de
- 22 projets qu'à Énergir.

-

¹ B-0058, Énergir-H, Document 2, section 2.

CONCLUSION

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi demandé à sa décision D-2019-057 et de s'en déclarer satisfaite.